Produits d'origine animale destinés à la consommation humaine: organisation des contrôles officiels

2000/0180(COD) - 11/12/2001 - Document annexé à la procédure

Des éléments nouveaux (avis scientifiques récents en rapport avec la sécurité des viandes, élaboration d'une proposition horizontale sur les principes devant sous-tendre les contrôles officiels des denrées alimentaires) imposent de remanier en profondeur la proposition de règlement. Dans ces conditions, la Commission communique sa décision de retirer la présente proposition afin d'assurer que les futures discussions sur les contrôles officiels et, en particulier, l'inspection des viandes, reposent sur les avis scientifiques les plus récents. Cette proposition sera remplacée par une nouvelle proposition à une date ultérieure. Les services de la Commission s'emploient actuellement à élaborer cette nouvelle proposition. Il est prévu qu'elle soit présentée dans un délai de six mois. Ce retrait permettra également de poursuivre la procédure en cours au Parlement européen et au Conseil concernant le train de mesures relatives à l'hygiène des denrées alimentaires de la manière la plus efficace et la plus transparente possible.